

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 487 /2016 RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ROUTE DE VIALARELS

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures de sécurité lors des travaux de remise en état du réseau AEP route du collège et à la demande présentée par l'entreprise S.A.R.L. ROUQUETTE, Z.A. du Plégat 12110 AUBIN,

ARRETE

ARTICLE 1°- L'entreprise ROUQUETTE est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau eau potable route de Vialarels à Decazeville du 11 octobre au 10 novembre 2016.

ARTICLE 2°- La circulation sur le périmètre du chantier sera interdite à tous véhicules sauf ceux des riverains et déviée, afin de permettre la réalisation des travaux définis à l'article 1°.

ARTICLE 3°- La signalisation routière réglementaire de chantier et de déviation sera mise en place par l'entreprise ROUQUETTE.

ARTICLE 4° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 7 octobre 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

